

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 25 mars 2019**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 18 février 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 à 5- Approbation des Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les Comptes de Gestion 2018 des différents budgets de la Commune :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises
- Budget Lotissement de La Balière
- Budget Lotissement Les Hauts du Prieuré

6 à 10- Approbation des Comptes Administratifs 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Comptes Administratifs 2018 des 5 budgets de la Commune.

11, 12- Affectations des résultats 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, est favorable aux affectations de résultats présentées en séance pour les budgets suivants :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises

Les lotissements ne sont pas concernés par les affectations de résultats.

13- Vote des taux des taxes 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de maintenir, pour 2019, les taux des trois taxes locales au même niveau qu'en 2018 soit :

	Vote 2019
Taxe d'Habitation	14,63 %
Taxe Foncier Bâti	15,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %

14 à 17- Vote des Budgets Primitifs 2019

Budget Général

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, qui a donné pour 29 votants 22 voix pour et 7 voix contre, adopte le Budget Primitif du Budget Général 2019 tel que présenté en séance.

Budgets Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Budgets Primitifs 2019 des Budgets Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré tels que présentés en séance.

Le Budget Assainissement est devenu compétence de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019.

18- Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 absents, décide de verser, pour 2019, les subventions telles que présentées en séance et représentant un montant total de 470 000,00 €.

19, 20- Autorisations de signature de conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions :

- décide de réviser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) telles que présentées en séance et concernant :
 - les travaux de rénovation et de sécurisation du donjon du Vieux Château,
 - les aménagements de voirie et de réhabilitation des réseaux du haut de la ville,
 - les travaux EP des Soriettes,
 - le centre des Remparts – Espace de vie sociale,
- autorise Madame le Maire jusqu'à l'adoption du budget (n+1), à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués en séance,
- décide de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP 16 A – Piste d'athlétisme synthétique,
- décide de créer l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement AP 18.F – Réhabilitation de la salle omnisports de Largeteau.

22- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à l'usage d'habitation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction et reconstructions.

ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION

23- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame du

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 28 voix pour et 1 abstention, fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, pour l'année 2018-2019, tel que présenté ci-après :

- 512,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 073,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

24- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de la participation, pour l'année 2018-2019, tels que précisés ci-dessous :

- Ecole publique maternelle Françoise Dolto 1 534,00 € par élève
- Ecole publique primaire Jules Verne 807,00 € par élève

25- Participation aux frais de fonctionnement d'une école de Chantonay

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise la Commune à participer aux frais de fonctionnement de l'élève Pouzaugeais scolarisé à l'école Béthanie de Chantonay, soit une aide financière de 724,00 €.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

26– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’octroyer, à Madame BLUTEAU, une subvention de 5,000,00 € pour ses travaux de façade, toiture et ouvertures, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide que la subvention communale ne sera versée qu’une fois l’accord donné par la Région et après la réalisation des travaux.

LOGEMENT

27, 28– Programme départemental d’accession à la propriété – Renouvellement de l’aide financière attribuée pour l’année 2019

En partenariat avec le Conseil Départemental :

Délibération n°27 – Eco-PASS :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de renouveler l’aide financière Eco-PASS,
- décide que l’aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l’année 2019,
- limite cette aide à l’hyper-centre ainsi qu’à ses première et seconde couronnes,
- décide de confier l’instruction des demandes d’aides à l’ADILE,
- autorise Madame le Maire à verser les primes aux acquéreurs au vu des vérifications de l’ADILE,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°28 – Passeport Accession :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :
 - dont les ressources ne dépassent pas les plafonds ouvrant droit au prêt à taux zéro,
 - qui sont primo-accédants au sens du prêt à taux zéro (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
 - qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l’occuper à titre de résidence principale sur l’un des lotissements communaux de La Balière ou Les Hauts du Prieuré,
- arrête le nombre de primes à cinq par année civile,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l’ADILE des documents ci-après :
 - avis d’imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l’établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

URBANISME - TRAVAUX

29- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'état des acquisitions et cessions de l'année 2018.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

30- Télétransmission des actes administratifs, budgétaires et de commandes publiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de procéder à l'envoi, par voie de dématérialisation, des actes suivants:
 - administratifs,
 - budgétaires,
 - de commandes publiques,

- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Préfecture.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 27.